

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fabian Maingain , l'Échevin (DéFI) des Affaires économiques à la Ville de Bruxelles appelle à la réouverture des marchés alimentaires avec la mise en place d'un cadre sanitaire.

Grands oubliés de cette crise, ce sont plus de 600 ambulants qui ne peuvent pas vendre leur marchandise sur les marchés de la Ville de Bruxelles depuis le mois de mars.

Selon Fabian Maingain (DéFI), la réouverture des marchés permettrait de fournir une alternative aux supermarchés. En effet, de nombreux consommateurs ont constaté une hausse de certains prix dans les grandes surfaces.

Pour pallier à ce problème, l'Échevin des Affaires Économiques à la Ville de Bruxelles se base sur le modèle français où les marchés ont pu rester ouverts. La ville d'Argenteuil a pu constater une fréquentation importante du marché en vue du fait que les files d'attentes sont mieux organisées que les supermarchés, mais aussi que les mesures de distanciation sociale sont mises en plus sur toute la durée de la visite contrairement aux supermarchés.

L'idée serait bien entendu de travailler par vagues.

Les marchés concernés, dans un premier temps, avec mise en place d'un plan propre seraient le marché de Saint-Catherine ainsi que son marché bio, le marché de Anneessens, le marché Bockstael, le marché de Wand, le marché de la Chaussée d'Anvers et le marché de Peter Benoît.

L'horaire du marché serait toutefois adapté par rapport aux besoins des mesures de sécurité.

Fabian Maingain (DéFI) propose de ne prendre en compte que les marchands alimentaires qui sont abonnés sur le marché, ainsi que les volants alimentaires ayant répondu à l'appel de la Commune afin de limiter le nombre de marchands présents sur place et permettre une organisation optimale.

Une autre condition d'accès serait l'obligation pour le marchand d'être en possession du matériel nécessaire pour ses employés (gants, masques et film alimentaires pour protéger son étalage lorsqu'il s'agit de fruit et légume).

Une importante organisation logistique devra être mise en place notamment via le placement de barrières devant les stands pour protéger les denrées alimentaires pour organiser les files d'attentes, l'interdiction du self-service.

Selon ce dernier, Il serait aussi important de sensibiliser les marchands à proposer aux clients de payer par carte bancaire, mais aussi d'organiser un système de précommande afin de limiter le temps d'attente dans les files.

Une importante organisation logistique devra donc être mise en place. Rappelons que la Ville de Bruxelles organise un 7 marchés alimentaires hebdomadaires sur son territoire.

**Contacts presse : Valérie Cornelis - valerie.cornelis@brucity.be - 0497 57 61 81
Aurore Borrens - aurore.borrens@brucity.be - 0490 14 07 94**